

La Colombie et les FARC parviennent à un **accord historique** après plus de 50 ans de conflit *Page B 5*

Découverte d'une **exoplanète** « voisine » de la Terre *Page A 5*

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVII N° 192

LE DEVOIR, LE JEUDI 25 AOÛT 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

## SÉISME L'ITALIE CHERCHE LES SURVIVANTS SOUS LES DÉCOMBRES



FILIPPO MONTEFORTE AGENCE FRANCE-PRESSE

Au moins trois villages ont été détruits par un séisme survenu dans la nuit de mardi dans le centre de l'Italie. Mercredi soir, le bilan grimpeait à 159 morts, tandis que les recherches se poursuivaient. *Page B 5*

## ÉNERGIE EST L'ONE élude les accusations de partialité

Deux requêtes en récusation visent les commissaires du comité chargés d'étudier le projet

ALEXANDRE SHIELDS

L'Office national de l'énergie refuse de récusar les deux commissaires qui sont chargés d'étudier le pipeline Énergie Est et qui ont rencontré Jean Charest alors qu'il était consultant pour TransCanada dans le cadre de ce projet. L'organisme fédéral maintient donc la tenue des audiences prévues la semaine prochaine à Montréal. Il ne sera pas permis d'y aborder la question des rencontres avec l'ex-premier ministre libéral.

Lundi, les avocats du groupe Ecojustice ont fait parvenir une requête formelle à l'Office national de l'énergie (ONE) exigeant la récusation de deux des trois commissaires chargés de l'examen du projet Énergie Est, soit Jacques Gauthier et Lyne Mercier. Il s'agissait d'une demande similaire à celle envoyée quelques jours plus tôt par un avocat mandaté par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). Le groupe écologiste exigeait du même souffle la suspension des audiences sur ce pipeline destiné à l'exportation de pétrole albertain.

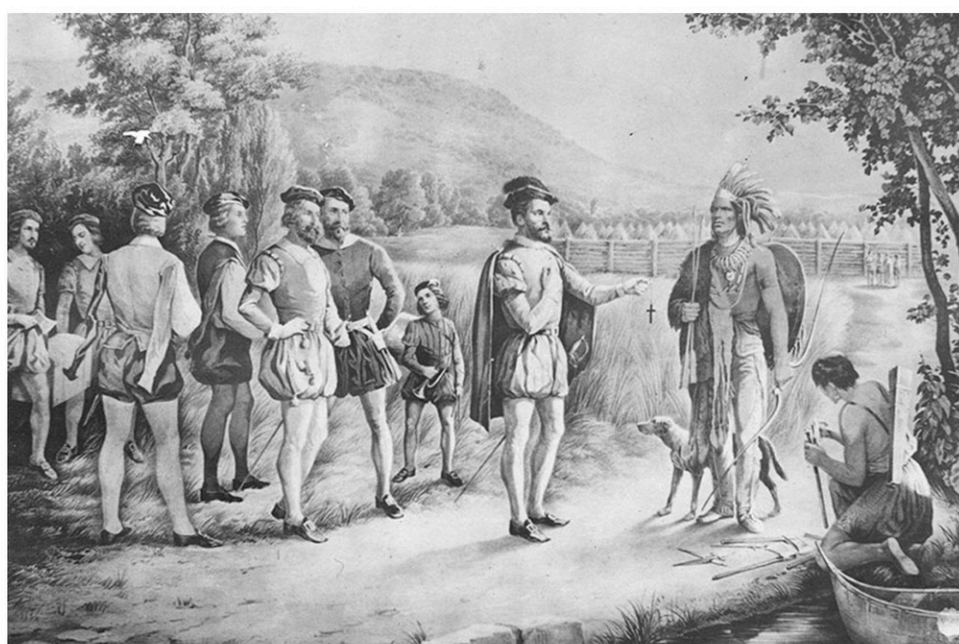
VOIR PAGE A 8 : ONE

## AUJOURD'HUI

**Culture** › La veillée triste du 40<sup>e</sup> FFM. Le festival qui commence ce jeudi doit réviser toute sa grille horaire. *Page B 8*



**Actualités** › Le verdict contre Richard Henry Bain fait des vagues à Québec. Gaétan Barrette a présenté ses excuses après avoir insinué que les aspirations du PQ avaient provoqué l'accusé. À l'éditorial, Brian Myles revient sur l'« attentat politique » du Métropolis. *Pages A 3 et A 6*



MUSÉE MCCORD

Depuis le début, les Français ont été forcés d'avoir des liens forts avec les Amérindiens. Ci-dessus, une représentation de la rencontre de Jacques Cartier avec les autochtones d'Hochelega en 1535.

## LA FONDATION DE MONTRÉAL (3/4)

### Des Amérindiens si proches

À l'orée des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, *Le Devoir* explore en quatre volets les grands courants qui l'ont forgée.

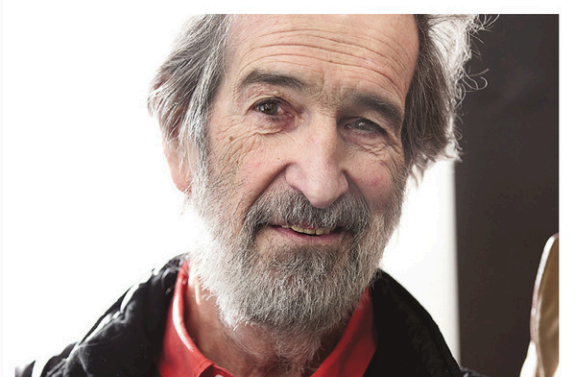
CHRISTIAN RIOUX  
Correspondant à Paris

L'historien Denis Vaugeois a l'habitude de décrire les forts anglais du XVII<sup>e</sup> siècle en Amérique comme des lieux bien or-

ganisés où les Amérindiens ne pénétraient pas. Au contraire, dit-il, les forts français ressemblaient à de véritables « bordels »! Une façon imagée de dire que les populations française et amérindiennes s'y mélangeaient en permanence.

Il n'y a pas de raison d'imaginer la fondation de Montréal autrement. Lorsqu'ils plantent leur croix sur l'île de Montréal, les dévots Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance, qui rêvent d'une nouvelle Jérusalem où se mélangeraient

VOIR PAGE A 8 : MONTRÉAL



ANNIK MH DE CARUFFEL LE DEVOIR

Le cinéaste André Melançon a été le réalisateur chouchou des Contes pour tous.

ANDRÉ MELANÇON  
1942-2016

## Le géant s'assoupit

Les amis du réalisateur de *La guerre des tuques* évoquent un grand homme au propre comme au figuré

FRANÇOIS LÉVESQUE

André Melançon est décédé mardi à l'âge de 74 ans. La leucémie qu'il a combattue de longues années l'a emporté. Réalisateur, scénariste et comédien, André Melançon est arrivé au cinéma par hasard. Il s'y fit néanmoins une place à part, suscitant, sa carrière durant, le respect indéfectible

VOIR PAGE A 8 : MELANÇON



Avis légaux..... B 4  
Décès..... B 6  
Météo..... B 2  
Mots croisés..... B 8  
Petites annonces..... B 6  
Sudoku..... B 8

L'Association  
des Microbrasseries du Québec  
présente



dégustation

édition 2016

une immersion  
brassicole unique

ÉPARGNEZ 30%-50%  
AVEC LA PRÉVENTE  
EN LIGNE

[www.ibu-ambq.ca](http://www.ibu-ambq.ca)

bistro fraîcheur  
station de friture  
pit à feu  
bouffe de rue

101 — ♪

DJs locaux  
présentés par  
MUTEK/CISM/NEON/  
LatinArte



à l'abri en  
cas de pluie

PLUS DE 60  
MICROBRASSERIES  
QUÉBÉCOISES

DÉCOUVERTES  
BRASSICOLES 4 FAÇONS:

- Dégustations thématiques
- Les régions du Québec en bière
- De la terre à la bière
- Éditions limitées IBU

26-27-28  
AOÛT 16



SUR LA PLACE PUBLIQUE DE LA

**TOHU**

2345 Rue Jarry E,  
Montréal, QC H1Z 4P3



#IBUMTL

NOS PARTENAIRES



## ACTUALITÉS

AIDE SOCIALE

## La réforme pourrait coûter jusqu'à 50 millions

ISABELLE PORTER  
à Québec

Le programme Objectif Emploi, qui vise à ramener les jeunes assistés sociaux sur le marché du travail, pourrait coûter jusqu'à 50 millions de dollars au gouvernement.

Pour atteindre une telle somme, il faudrait qu'il y ait «une forte participation» au programme, a souligné le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, en commission parlementaire mercredi. Il a ajouté qu'il fallait y voir non pas une dépense, mais «un investissement dans le capital humain», «comme en éducation».

Le programme Objectif Emploi offrirait aux nouveaux demandeurs qui acceptent de participer à une démarche d'accompagnement ou de formation jusqu'à 260\$ par mois, en plus de leur prestation de base. Le ministre Blais a évoqué la somme de 50 millions en réponse au député de la Coalition avenir Québec Sébastien Schneeberger, qui souhaitait connaître les coûts du programme.

## Des économies ou non ?

Curieusement, le prédécesseur de M. Blais au ministère, Sam Hamad, affirmait l'an dernier que la réforme permettrait plutôt au gouvernement d'économiser 50 millions de dollars.

Ces économies, pensait-on, seraient générées par les amendes imposées aux gens qui refusent de collaborer, mais aussi par la réduction prévue du nombre de prestataires de l'aide sociale. Les deux montants pourraient-ils s'annuler ?

Non, a précisé l'attaché de presse du ministre, Simon Laboissonnière. «Il n'y a pas de vases communicants entre les deux», a-t-il dit en soulignant que le projet de loi avait été beaucoup modifié depuis que M. Blais a remplacé son collègue.

Le montant de 50 millions, a-t-il précisé, est une estimation de ce que le programme pourrait coûter au maximum si l'ensemble des 17 000 nouveaux prestataires acceptait de participer. Le ministre, selon lui, «n'entrevoit pas nécessairement d'économies liées aux sanctions».

Mardi, le ministre s'était en outre défendu de viser des économies avec le programme et ses pénalités. «Ce n'est pas ça, l'objectif», avait-il dit. Chaque année, environ 17 000 personnes s'inscrivent sur l'aide sociale au Québec. Près des deux tiers ont moins de 35 ans.

## L'opposition persiste

Mercredi après-midi, les mécontentes ont persisté en commission parlementaire, alors que le Parti québécois et Québec solidaire ont continué de critiquer le principe des sanctions défendu par le ministre.

Le député péquiste Harold Lebel a reproché à M. Blais de vouloir «infantiliser» les gens en les forçant à rencontrer les agents de l'aide sociale. Son collègue Dave Turcotte a quant à lui mis en doute la qualité des services offerts dans les centres d'emploi depuis les fusions dans le réseau.

«J'ai confiance en leur capacité d'être à l'écoute», a plaidé le ministre, en soulignant que la plupart des intervenants viennent des sciences sociales et ont des compétences en «relation d'aide». Selon lui, ces rencontres pourraient aussi permettre aux agents d'identifier des problèmes de santé mentale non diagnostiqués.

Le Devoir

PROCÈS BAIN

## Les excuses de Barrette jugées insuffisantes

L'opposition dénonce les propos du ministre de la Santé concernant l'attentat du Métropolis

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire  
à Québec

Tant le Parti québécois que Québec solidaire ne se satisfont pas des plates excuses de Gaétan Barrette, qui a affirmé, mercredi, qu'un attentat comme celui commis par Richard Henry Bain au Métropolis, «c'est ce qui arrive quand on brasse trop les choses». Ils exigent que le premier ministre Philippe Couillard s'excuse son ministre et s'en dissocie.

Au cabinet du premier ministre, on juge que les excuses qu'a présentées le ministre de la Santé et des Services sociaux sont suffisantes et constituent un rectificatif. «Les propos de M. Barrette devaient être rectifiés. Ils le sont», a-t-on indiqué.

À l'entrée du Conseil des ministres mercredi matin, Gaétan Barrette a commenté en anglais le verdict de culpabilité

rendu mardi contre M. Bain. Le ministre a reconnu que l'attentat avait «une connotation politique claire». Puis, il s'est aventuré sur un terrain glissant en soulignant qu'un discours politique qui «brasse trop les choses» entraînera de tels événements, tout en plaidant pour un discours mesuré. «De plusieurs façons, nous devons nous assurer que les arguments et le discours que nous livrons sont mesurés, droits au fait. Et même à ça, tout peut arriver.»

En marge d'une conférence de presse en début d'après-midi, Gaétan Barrette, contrit, a reconnu qu'il s'était mal exprimé. «Je le prends sur moi, j'en suis fort désolé et je m'en excuse.» Il a offert ses excuses sans que le cabinet du premier ministre lui enjoigne de le faire, a-t-il précisé. «Ce sont de tristes événements, et je peux comprendre très bien que cela ait soulevé un certain nombre d'émotions

auprès des personnes concernées, politiquement ou non. [...] Si aujourd'hui des gens ont pu être offensés par mes propos, qui visaient tout le monde, moi-même et la classe politique dans son ensemble, je peux comprendre que des gens ont été potentiellement atteints par la chose.»

## Propos «inacceptables»

Le chef de l'opposition officielle, Sylvain Gaudreault, a qualifié les propos du ministre d'«inimaginables», exigeant du premier ministre qu'il les dénonce. Il est «inacceptable» qu'un élu, et ministre de surcroît, «ait pu faire un lien entre une position politique tout à fait légitime et démocratique et l'attentat au Métropolis», écrit Sylvain Gaudreault dans un communiqué. En demandant aux députés de mesurer leur discours, le ministre parle-t-il du discours souverainiste ?

«Doit-on comprendre que le ministre veut ainsi limiter la liberté d'expression des députés souverainistes ?» a-t-il poursuivi.

Dans un communiqué, la porte-parole de Québec solidaire Françoise David estime que les propos de Gaétan Barrette, qui a «cette vieille habitude de responsabiliser la victime pour la violence à son égard et surtout dans le cas des femmes», sont «déplacés et indignes d'un ministre». Selon elle, le premier ministre «a la responsabilité d'expliquer à la population comment il compte agir pour que les propos grossiers et malheureusement récurrents de son ministre de la Santé ne se répètent plus. Il y a longtemps que la coupe déborde.»

Sylvain Gaudreault a déclaré au Devoir que «de dire n'importe quoi et, après ça, dire, bien, "j'aurai juste à m'excuser", ça devient une façon de faire» pour Gaétan

Barrette. En 2014, le ministre avait offert des excuses à son prédécesseur péquiste, Réjean Hébert, et, au printemps dernier, à la députée péquiste Diane Lamarre.

C'est la candidate à la direction du Parti québécois, Martine Ouellet, qui s'est montrée la plus virulente à l'endroit de Gaétan Barrette, exigeant la démission du ministre. «Ce sont des propos qui sont dangereux, qui cautionnent la haine politique, qui cautionnent la violence, qui méprisent la démocratie», a-t-elle livré au Devoir. La députée a signalé, exemples à l'appui, que des propos haineux, des appels au meurtre de souverainistes, en provenance de lecteurs, sont publiés sur les sites Web des quotidiens anglophones, notamment The Gazette, une pratique qui doit cesser, selon elle.

Avec La Presse canadienne  
Le Devoir

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dave Courage, qui est le père de trois enfants, a essayé de reprendre le travail depuis les événements tragiques de septembre 2012, mais sans succès.

## « Richard Bain ne m'atteint pas »

Malgré la douleur et les séquelles, Dave Courage refuse de se laisser abattre

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Dave Courage n'est plus le même depuis l'attentat du Métropolis en septembre 2012. En quatre ans, il a appris à vivre avec la douleur, mais surtout à se battre pour ne pas permettre à la colère de gagner.

Dans l'appartement où il vient d'emménager, l'homme de 31 ans a parlé mercredi avec fougue. «Je ne peux pas être fâché contre lui. C'est une perte d'énergie. Tant que je n'ai pas pardonné, je n'ai rien réglé», a-t-il lancé au sujet de Richard Henry Bain.

Mardi, le forcené a été reconnu coupable de tentative de meurtre à son endroit, mais aussi du meurtre non prémédité de son collègue, Denis Blanchette.

Dans un empressement qui trahit l'homme agité et actif qu'il devait être avant son accident, Dave Courage a expliqué qu'il ne pouvait plus se permettre d'en vouloir à l'homme, mais qu'il n'acceptait pas pour autant les gestes qu'il a commis. «Richard Bain ne m'atteint pas. La mort de Denis m'atteint», a-t-il illustré.

Quatre ans après la soirée électorale du 4 septembre 2012, le corps de Dave Courage lui

« Je ne peux pas être fâché contre lui. C'est une perte d'énergie. Tant que je n'ai pas pardonné, je n'ai rien réglé »

Dave Courage, au sujet de Richard Henry Bain

rappelle constamment cette balle, qui a tué son collègue Denis et traversé le bas de son corps. «J'ai beaucoup de douleur. Je n'ai plus de coccyx. J'ai mal dans le dos, dans les jambes, c'est comme si elles étaient extrêmement faibles depuis», a-t-il raconté au Devoir.

Le jeune papa de trois enfants a essayé de reprendre le travail, sans succès. «La douleur, c'est pas mal comme un plateau. Même que, des fois, j'ai l'impression que ça empire», a-t-il décrit. Aussi, il sursaute quand une personne s'approche de lui dans son angle mort ou quand il entend certains sons. «J'entends des bruits qui me font penser à des coups de fusil», a-t-il dit.

Mais rien ne sert de chercher le désespoir dans son visage, ni dans ses propos ou dans ses gestes. Dave Courage a eu le temps de cheminer. «Je sais c'est quoi d'avoir mal, de vouloir faire mal. Je

sais tout ça. Je sais maintenant comment surpasser ça. J'ai compris, ça vient d'en dedans de toi: la volonté d'être heureux, c'est tout», a-t-il assuré.

En septembre, il ira au palais de justice de Montréal pour connaître la peine qui sera imposée à Richard Henry Bain. Il souhaite que l'homme soit condamné à la prison à perpétuité. Mais peu importe la sentence, il continuera à se détacher; il utilisera l'épreuve qu'il a vécue comme une «catalpulte», un moyen d'avancer. En juin, lors de son témoignage au procès, Dave Courage a vu Richard Henry Bain sourire dans le box des accusés. «Il m'a fait ça un peu trop longtemps, ce p'tit sourire-là. Qu'il continue à sourire. Ça ne change rien, tu ne peux pas me briser, je suis solide», a-t-il affirmé.

## Marois muette

Jointe en Floride, où elle vit, la

mère de Dave Courage, Yvonne Courage, était fébrile. «On est très soulagés. Cette histoire n'en finissait plus», a-t-elle lancé mardi, quelques heures après le verdict. Le lendemain, elle a rappelé Le Devoir. Elle cherchait une réaction de Pauline Marois. «On est peinés de voir qu'elle ne réagit pas. C'est pour elle que nos enfants ont été blessé ou mort», a-t-elle déclaré.

La responsable de l'agenda de l'ex-première ministre, Josée Jutras, a répondu par courriel que M<sup>me</sup> Marois avait «pris la décision de ne faire aucun commentaire à la suite du verdict».

Le chef intérimaire du Parti québécois, Sylvain Gaudreault, a assuré que la politicienne retraitée s'était enquis de l'état des familles de MM. Courage et Blanchette. «Je pense qu'elle a senti un soulagement, une certaine sérénité, mais en même temps,

elle est aussi très attentive pour la suite, pour la sentence», a-t-il aussi déclaré, au sujet d'une courte conversation qu'il a eue avec son ex-collègue.

Le député péquiste de Rimouski, Harold LeBel, est quant à lui revenu sur les événements du 4 septembre avec difficulté. Ce soir-là, au Métropolis, il a aperçu Dave Courage au sol. «Je l'ai tiré, rentré à l'intérieur avec un collègue», a-t-il raconté. Il a parlé de la panique qui s'est installée, des scénarios catastrophes qu'il a imaginés depuis. «Si son arme ne s'était pas enrayée, si on n'avait pas fermé la porte, s'il avait lancé le cocktail Molotov plus tôt», a-t-il énuméré. Désormais, il sursaute quand il entend certains bruits, vérifie les portes de sortie quand il entre dans un grand local.

Quand même, M. Lebel a affirmé qu'il n'avait pas d'opinion sur le verdict du jury. «C'est sûr que je lui en veux, a-t-il cependant déclaré. Il y a quelqu'un de décédé, quelqu'un de blessé physiquement. Mais je lui en veux aussi parce qu'il y a beaucoup de personnes qui ont été blessées moralement.»

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## Des scientifiques découvrent l'exoplanète la plus près de la Terre

Les caractéristiques de Proxima b permettent d'espérer y trouver de l'eau, et peut-être même la présence de vie

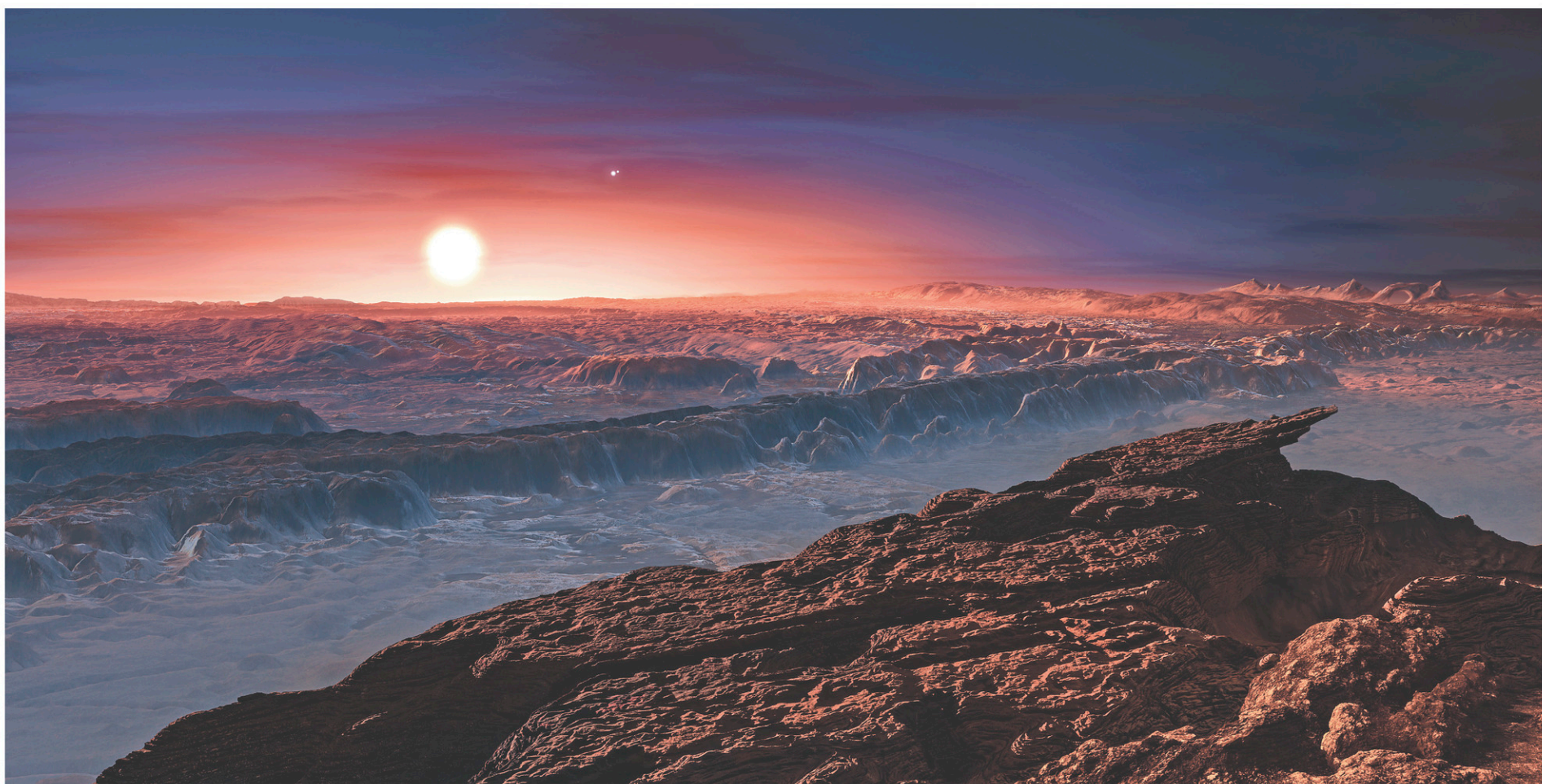
PAULINE GRAVEL

Dans la revue *Nature*, une équipe internationale d'astronomes affirme avoir repéré une exoplanète tournant autour de Proxima du Centaure, l'étoile la plus près du Soleil. Par le fait même, il s'agit de l'exoplanète la plus proche de nous jamais découverte. Dénommée Proxima b, cette exoplanète rocheuse est d'une taille comparable à notre planète. Elle reçoit de son étoile un flux lumineux à peu près identique à celui que projette le Soleil sur la Terre. Autant de facteurs qui permettent d'y retrouver de l'eau liquide à sa surface et potentiellement la présence de vie.

La planète Proxima b a été découverte par la méthode de vitesse radiale, qui permet de détecter des exoplanètes massives et proches de leur étoile grâce à une petite oscillation de l'étoile causée par la force gravitationnelle de la planète tournant autour d'elle. En effet, la force gravitationnelle de la planète tire un peu sur l'étoile lorsqu'elle passe devant elle et la fait ainsi bouger. Ces mouvements se traduisent par une variation périodique de la vitesse de l'étoile, qui est déterminée par des observations du spectre de l'étoile depuis les télescopes, notamment celui de La Silla au Chili.

Or, les astronomes ont observé que ces variations de la vitesse radiale de Proxima du Centaure se répétaient tous les 11,2 jours, ce qui signifie que la planète Proxima b effectue une révolution complète autour de son étoile en 11,2 jours. L'analyse des variations du spectre de l'étoile a également permis de savoir que la planète possède une masse d'au moins 1,3 fois celle de la Terre et qu'elle se situe à 7 millions de km de son étoile, soit 20 fois plus près que la Terre ne l'est du Soleil.

Toutefois, Proxima du Cen-



SOURCE ESO/M. KORNMESSER

Cette représentation de Proxima b offre un aperçu que ce que les scientifiques pourraient observer à l'aide d'un télescope d'ici une dizaine d'années.

taure est très différente du Soleil, puisqu'il s'agit d'une naine rouge dont la luminosité est nettement moindre. C'est pour cette raison que les astronomes affirment que Proxima b se situe dans la zone habitable, une expression voulant dire qu'il s'agit d'une « planète qui peut garder de l'eau liquide à sa surface de manière stable et durable », explique Martin Turbet, chercheur au Laboratoire de météorologie dynamique du campus Jussieu de l'Université Pierre-et-Marie-Curie, à Paris.

## Présence d'eau?

« Alors que la luminosité du Soleil augmente progressivement, ce qui fait que dans un

milliard d'années, il fera trop chaud sur Terre pour que subsiste de l'eau liquide, celle de Proxima du Centaure a diminué et s'est stabilisée », fait remarquer Franck Selsis, directeur de recherche au CNRS dans le Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux, en France. « Au début, Proxima b était donc beaucoup plus chaude que maintenant. Pendant 200 millions d'années, elle a subi le sort que subit Vénus dans le système solaire. On a estimé qu'elle a pu perdre un océan terrestre d'eau durant cette phase chaude initiale. Mais nous n'avons aucune idée de la quantité d'eau que cette planète présentait au départ. Elle a pu être sèche dès

sa formation, dépourvue d'eau et de gaz comme Mercure, ou bien elle a pu être très riche en eau, et même beaucoup plus que la Terre. »

C'est en raison de cette incertitude qu'on ne sait pas s'il y a de l'eau liquide à la surface de Proxima b aujourd'hui, car tout dépend de la quantité d'eau qu'elle possédait au départ, résumant les deux chercheurs. « Nous savons juste que la planète se situe dans cette zone où, si elle possède de l'eau, celle-ci peut être à l'état liquide à la surface, alors que si elle n'était pas dans cette zone dite habitable, ce ne serait pas possible, elle serait soit sous forme de glace si la planète était trop loin de son étoile, soit sous

forme de vapeur si elle était trop près », explique M. Selsis. Proxima b se distingue aussi de la Terre par le fait qu'elle reçoit beaucoup plus de rayonnement x et de rayonnement ultraviolet à haute énergie que notre planète. « Ce rayonnement a pour effet de chauffer la haute atmosphère et de provoquer la perte des atomes de l'atmosphère vers l'espace, ce qui a pu épuiser le réservoir de gaz et d'eau de la planète », ajoute le chercheur.

## Bientôt observable

Mais ce qui rend cette nouvelle exoplanète particulièrement intéressante est sa proximité, soulignent les deux chercheurs. Proxima du Centaure

se trouve à seulement 4,2 années-lumière de notre soleil. « D'ici une dizaine d'années, grâce au grand télescope E-ELT [European Extremely Large Telescope] de 39 mètres de diamètre qui sera construit au Chili, nous pourrions faire des observations directes de cette planète terrestre — c'est-à-dire rocheuse —, ce qui nous permettra de savoir si elle possède une atmosphère, et si c'est le cas, de connaître sa composition. Mais seulement si Proxima b existe, car pour le moment, ce n'est qu'une candidate. Il va falloir faire des observations complémentaires pour confirmer que cette planète existe réellement », affirme Martin Turbet.

Le Devoir

## QUÉBEC

## Les sablières n'ont pas un impact significatif sur la pollution du lac Saint-Charles

D'autres analyses devront être menées pour s'en assurer, soutient une chercheuse

ISABELLE PORTER  
à Québec

Une première recherche sur les sablières situées autour du lac Saint-Charles n'a pas permis d'établir qu'elles avaient un impact significatif sur la dégradation du lac, mais les chercheurs veulent poursuivre la recherche.

« C'est quelque chose qu'on doit suivre. Il faut modéliser toutes les sablières et carrières », a fait valoir la chercheuse Luzie Scheinplug lors d'une présentation à l'Université Laval mercredi.

Plusieurs sablières de grande taille se trouvent à proximité du lac Saint-Charles, principal réservoir d'eau potable de la ville de Québec. Étant donné que la santé du lac s'est dégradée rapidement ces dernières années, les chercheurs essaient de mesurer le rôle des sablières par rapport à d'autres causes, comme le développement immobilier.

De mai à août, M<sup>me</sup> Scheinplug a prélevé des échantillons dans l'air, entre une sablière située au sud du lac et le bassin d'eau. Même si la sablière n'est pas dans le bassin versant du lac, on sait que les vents dans le secteur transportent des matières en suspension jusqu'à l'eau. Reste à savoir combien.

L'étude a démontré que les poussières augmentaient à la sortie de la sablière et qu'elles atteignaient le lac, mais les concentrations de sulfate et d'azote trouvées ne dépassaient pas les normes. « Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'impact sur l'écosystème, a signalé la chercheuse prêté par l'Université Louis-et-Maximilien de Munich. C'est quand même très grave. »

## Poursuivre le travail

Elle a recommandé qu'on évalue dans le futur l'impact de l'ensemble des sablières sur le territoire et qu'on documente mieux leurs activités pour arrimer les échantillonnages avec les périodes aiguës d'émission.

Elle a aussi souligné qu'il avait été difficile d'isoler l'impact des sablières des autres facteurs en raison des poussières découlant des nombreux travaux de construction à proximité du lac durant l'été. Selon la responsable de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles (APEL), Mélanie Deslonchamps, il faudra au minimum deux ou trois ans avant d'avoir suffisamment de données pour formuler des conclusions.

Le Devoir

« C'est quelque chose qu'on doit suivre. Il faut modéliser toutes les sablières et carrières. »

Luzie Scheinplug, chercheuse à l'Université Louis-et-Maximilien de Munich



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Katalin Lakatos et sa fille Gilda ont bénéficié de la générosité de Québécois pour être logées et nourries.

## Victoire pour la famille Lakatos

Le Canada accepte la demande de résidence permanente

LISA-MARIE GERVAIS

Gilda et sa mère Katalin Lakatos peuvent crier victoire. Après cinq ans d'attente et trois avis d'expulsion chaque fois reportés, le Canada leur permet de rester pour de bon en acceptant leur demande de résidence permanente sur des bases humanitaires. Ce statut ouvre la porte à leur réunification avec le père et les fils Lakatos, qui ont été expulsés vers la Hongrie en mars dernier.

« Ça a été un soulagement », raconte Mary Foster, de Solidarité sans frontières. La mère et la fille ont appris la nouvelle la semaine dernière de la bouche de leur avocat, mais ont mis un peu de temps avant de publiciser la chose. « On est contents. On a eu pas mal d'apuis et de soutien », poursuit M<sup>me</sup> Foster, qui souligne la générosité des bénévoles qui ont donné ce qu'ils ont pu pour que les deux femmes, sans aucune source de revenus, puissent se loger et se nourrir.

Le combat des Lakatos n'est cependant pas tout à fait fini. La bonne nouvelle de leur acceptation comme résidentes du Canada vient toutefois avec son lot de délais et de démarches bureaucratiques extrêmement

coûteuses. Il y a l'examen médical, par exemple, et la demande officielle de résidence qui, selon M<sup>me</sup> Foster, coûte près de 500\$ pour un adulte. « Si le père et le fils veulent revenir au pays, ils devront rembourser les billets que le Canada leur a payés pour leur expulsion. C'est au moins 1500\$ chacun. »

Le hic, c'est que la jeune Gilda, âgée de 17 ans, n'a pas encore obtenu le permis de travail qu'elle a demandé au gouvernement fédéral. Sa mère et elle n'ont pour l'instant pas les moyens de payer pour toutes ces démarches bureaucratiques.

## Tergiversations

Les derniers mois auront été forts en émotions pour les Lakatos. À l'approche de chacune de leurs expulsions prévues, elles arrivaient à obtenir du gouvernement qu'il suspende l'avis et prolonge leur permis de séjour temporaire, question qu'il étudie leur demande de résidence pour motifs humanitaires, l'ultime recours. Selon Mary Foster, ces revirements de situation et ces sauvetages in extremis sont survenus notamment parce que deux ministères, Immigration Canada et l'Agence des services frontaliers, qui relève de la Sécurité publique, ont

des pouvoirs propres dans ces dossiers. « D'un côté, l'Agence frontalière décide des expulsions, mais c'est Immigration Canada, de l'autre côté, qui doit étudier la demande humanitaire », dit-elle.

Les deux femmes et la communauté de Québécois qui les soutient avaient vécu un moment d'intenses émotions le 28 juillet dernier devant les bureaux d'Immigration Canada à Montréal. En pleurs, Gilda et Katalin avaient annoncé dans un point de presse que leur permis de séjour temporaire, qui avait été prolongé une première fois pour deux mois, n'allait pas être renouvelé. Alors qu'elles devaient quitter le Canada deux semaines plus tard, soit le 11 août, un revirement de situation — un autre! — leur a permis de finalement demeurer au pays encore un peu, jusqu'à ce que la demande de résidence sur des bases humanitaires soit analysée, avec le résultat positif qu'on connaît aujourd'hui.

Immigration Canada n'a pas voulu diffuser de commentaires mercredi, indiquant qu'il ne divulguait pas de renseignements personnels sur des dossiers sans autorisation.

Le Devoir

## CELLULAIRE AU VOLANT

## Québec veut que le fédéral envisage la criminalisation

PATRICE BERGERON

Québec demande au fédéral de se pencher sur la criminalisation éventuelle du téléphone cellulaire au volant.

Le nouveau ministre des Transports, Laurent Lessard, a évoqué cette possibilité dans un point de presse avant d'entrer à la séance du Conseil des ministres, mercredi matin. Il en discutera prochainement avec son homologue fédéral, Marc Garneau.

Son intervention survient à la suite de la publication d'un rapport du coroner Michel Ferland qui recommande une infraction distincte au Code criminel pour enrayer ce qu'il qualifie de « fléau ».

M. Lessard a dit que cet enjeu était à l'ordre du jour de son entretien avec M. Garneau et qu'il lui demandera d'examiner ce scénario, puisque le Code criminel relève d'Ottawa. « Qu'il [M. Garneau] regarde quels sont les éléments de la criminalisation que cela implique, a-t-il dit. C'est sa responsabilité, on va en discuter. Cela va être à l'ordre du jour [...]. Je vais lui demander de l'analyser. »

Cependant, le gouvernement Couillard envisage du même souffle d'intervenir sur le plan pénal avec le Code de la route, qui est de sa responsabilité.

Des amendes plus salées et des sanctions plus lourdes seront considérées pour dissuader les conducteurs délinquants, a affirmé M. Lessard.

Il a également lancé un appel à la population pour lui enjoindre de cesser de texter au volant.

La Presse canadienne

## ACTUALITÉS

## Opération sac à dos: collecte de dons jeudi à Montréal

La 8<sup>e</sup> édition de l'Opération sac à dos se déroule jeudi à Montréal dans différents lieux publics. Cette initiative vise à amasser des dons en argent pour faire l'achat de fournitures scolaires et de denrées pour permettre à plus de 4500 enfants de milieux défavorisés de démarrer l'année la tête haute et le ventre plein. Des bénévoles portant des chandails verts seront postés au square Victoria toute la journée, à l'heure du midi au square Philips, coin Papineau-René-Lévesque à l'heure du retour à la maison, et à l'angle des rues Jean-Talon et Christophe-Colomb, des rues Henri-Bourassa et Lacordaire et au métro Radisson lors des heures de pointe du matin et du soir. «L'Opération sac à dos se veut un geste de solidarité envers les enfants démunis et une façon de leur dire qu'ils sont eux aussi capables de réussir à l'école», souligne Sylvie Rochette, cofondatrice et directrice générale du Regroupement des Magasins-Partage.

Le Devoir

## TRAIN ÉLECTRIQUE

## La Caisse envisage de relier le REM au métro

JEANNE CORRIVEAU

Le train électrique de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pourrait être relié au réseau du métro de Montréal dès sa mise en service en 2020, contrairement à ce qui avait été prévu initialement. La CDPQ a fait savoir mercredi qu'elle demandera aux consortiums qualifiés de lui proposer des solutions techniques et des prix pour l'implantation de trois stations supplémentaires.

L'absence de connectivité entre le futur Réseau électrique métropolitain (REM) et le métro de Montréal avait été vivement critiquée. Lorsque le projet avait été dévoilé en avril dernier, CDPQ Infra avait prévu 24 stations pour le réseau, qui couvrira 67 kilomètres afin de relier Brossard à Sainte-Anne-de-Bellevue, avec des liens vers l'aéroport Montréal-Trudeau et Deux-Montagnes. Cinq stations présentées comme «potentielles» — essentiellement sur le territoire montréalais — devaient voir le jour lors des phases subséquentes du projet.

Les critiques semblent avoir

été entendues, puisque CDPQ Infra a indiqué mercredi qu'elle demandera aux consortiums qui participeront à l'appel de propositions de lui soumettre des solutions techniques et des prévisions de coûts pour des arrêts aux stations de métro Édouard-Montpetit et McGill, ainsi que pour une station REM dans le secteur du bassin Peel, dans Griffintown.

«On est vraiment convaincus de la nécessité de faire ces stations», a insisté Macky Tall, p.-d.g. de CDPQ Infra. Le coût de ces stations supplémentaires n'est toutefois pas inclus dans l'enveloppe budgétaire de 5,5 milliards.

## L'édifice Rodier

La Caisse faisait le point mercredi sur l'état d'avancement du projet qui fera l'objet d'un examen de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à compter de lundi.

Au cours des derniers mois, elle a pu apporter plusieurs correctifs au projet grâce à une entente intervenue avec le CN qui lui permet de faire l'acquisition du viaduc du Sud, dans Pointe-



CDPQ

Le tracé du REM a été révisé depuis l'annonce du projet.

Saint-Charles, et de ses voies aériennes menant à la Gare centrale. En vertu de cette entente, dont le coût n'a pas été divulgué, la construction de voies parallèles à celles déjà existantes ne sera plus nécessaire, et le RQM pourra utiliser la Gare centrale, a expliqué Macky Tall.

Ces changements font aussi en sorte que l'édifice Rodier, dont la démolition partielle avait été envisagée, pourra être préservé et que la fermeture des rues Saint-Paul, William et Dalhousie ne sera plus requise. CDPQ Infra devra toutefois fermer un tronçon de la rue Ottawa.

Le tracé du projet a subi

plusieurs modifications dans le but de réduire ses impacts environnementaux. Ainsi, l'entrée du tunnel qui permettra au train de se rendre à l'aéroport a été déplacée pour épargner le parc-nature des Sources. À Sainte-Anne-de-Bellevue, la station prévue a été déplacée vers l'est pour protéger des milieux humides.

## Temps réduit et tarifs

Les temps de parcours ont également été réduits. CDPQ Infra estime que le trajet entre le centre-ville et l'aéroport pourra se faire en 20 minutes avec le REM Express au lieu

## Expropriations à la baisse

La Caisse de dépôt a revu à la baisse le nombre de propriétés qui pourraient faire l'objet d'une expropriation. À l'origine, il était question de 30 résidences. La Caisse estime maintenant qu'entre 25 et 27 résidences, dispersées le long du parcours du train, pourraient être touchées par le projet, mais elle dit explorer diverses solutions, dont des ententes de gré à gré et des déplacements, pour éviter les expropriations.

de 30 minutes.

Jean-Marc Arbaud, directeur général adjoint de CDPQ Infra, soutient que le projet respecte toujours le budget prévu de 5,5 milliards. Quant aux tarifs, ils devraient être comparables à ceux de l'AMT, mais ils n'ont pas encore été établis, a indiqué Macky Tall.

Le Devoir

EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

## LE COMBAT QUOTIDIEN POUR ALLER À L'ÉCOLE

L'Institut des troubles d'apprentissage poursuit, en collaboration avec *Le Devoir*, sa série de chroniques sur le parcours exceptionnel de personnes qui ont réussi malgré des troubles d'apprentissage. L'objectif est double : démystifier le sujet tout en démontrant le potentiel des 10% d'entre nous aux prises avec de telles difficultés. Bonne lecture!

Malek vient tout juste d'avoir 8 ans et l'école est un vrai cauchemar pour lui. Il présente une dyspraxie, un trouble du langage et un trouble anxieux sévère. Il a seulement hâte au jour où il ne sera plus obligé d'aller en classe. Il fait endurer un enfer au personnel de l'école. Sa maman, Marie-Claude Arès, s'attend toujours au pire. Elle a accepté de raconter son histoire.

Les classes viennent de se terminer et Marie-Claude souffle un peu. L'école est l'élément anxiogène pour Malek. Il multiplie les comportements agressifs. Il lance des pupitres, blesse son enseignante ou sa technicienne en éducation spécialisée et profère des menaces.

Heureusement, depuis plus d'un an, il est dans une classe Phénix, dédiée aux élèves aux prises avec des troubles graves de psychopathologie et des difficultés d'adaptation importantes. Ils sont sept élèves dans cette classe, encadrés par une enseignante en adaptation scolaire et une technicienne en éducation spécialisée (TES).

«Il y a des bonnes semaines et des mauvaises», confie Marie-Claude. Mais, il est possible qu'on décide de l'envoyer dans une école sécurisée spécialisée pour les jeunes avec des troubles graves du comportement.»

Cette incertitude s'ajoute aux nombreux défis du quotidien pour Marie-Claude, qui a aussi deux jumeaux de neuf ans, dont un vit avec une dyslexie et une dysorthographe.

## Trouble d'apprentissage

Rien ne laissait présager ces troubles sévères chez Malek lorsqu'il est venu au monde. Il était un gros bébé de 10 livres, en santé, intelligent et les jumeaux se sont très bien adaptés à son arrivée.

Par contre, Marie-Claude, une orthopédagogue, s'est rendu compte rapidement que Malek avait un trouble du langage.

«À deux ans et demi, Malek faisait seulement des bruits avec sa bouche», raconte-t-elle. Nous l'avons fait voir par une orthophoniste au privé et à quatre ans, il a eu accès à de l'ergothérapie, à de la physiothérapie et à de l'orthophonie au public grâce au Centre montréalais de réadaptation (CMR).»

C'est finalement à cinq ans que Malek a été en mesure de prononcer ses premiers mots de façon intelligible.

Il n'avait alors aucun problème de comportement et la maternelle s'est bien déroulée.

## L'enfer de la première année

C'est lorsqu'il est entré en première année que le ciel est tombé sur la tête de Malek et de sa petite famille installée à Longueuil.

«Les deux premières semaines ont été correctes, puis ça a été l'enfer», raconte Marie-Claude.

De septembre à décembre, nous avons tout vu! Beaucoup de violence et plusieurs fugues de l'école. La directrice a déjà couru après lui pour l'empêcher de partir et nous avons déjà dû appeler la police pour le retrouver.»

Puisqu'il n'avait pas encore de diagnostic de trouble anxieux sévère, aucun service spécialisé ne lui était offert dans son école publique de quartier.

Une TES dans l'école venait souvent recoller les pots cassés, mais Marie-Claude recevait pratiquement chaque jour un appel de la direction parce que Malek était en crise.

«Dès novembre, j'étais en arrêt de travail et j'accompagnais Malek en classe chaque jour», raconte-t-elle.

## Le passage en pédopsychiatrie

Malek est finalement entré à l'hôpital en pédopsychiatrie en janvier. Le matin, il avait de l'école et l'après-midi, il passait différentes évaluations pour comprendre pourquoi il avait des ruptures de fonctionnement.

Même si cette période a été éprouvante, Marie-Claude était rassurée parce que Malek était en sécurité à l'hôpital. Il ne pouvait plus fuguer et ses crises étaient bien gérées.

«Au début, il a essayé de faire comme à l'école : blesser des gens pour qu'on m'appelle, mais les spécialistes à l'hôpital ont établi très clairement que peu importe ce qu'il faisait, maman n'allait pas venir.»

C'est ainsi qu'il a obtenu son diagnostic de trouble anxieux sévère et qu'on lui a prescrit de la médication. Toutefois, la recette miracle n'a pas encore été trouvée.

«Depuis plus d'un an, nous essayons différentes formules», indique Marie-Claude. Nous en avons trouvé une qui fonctionnait, mais elle lui a fait prendre beaucoup de poids, alors nous avons dû arrêter. Nous cherchons toujours la combinaison parfaite.»

## Au jour le jour

Aujourd'hui, la vie de Malek ressemble encore aux montagnes russes.

«Sortir de la maison et être avec des gens qu'il ne connaît pas est anxiogène pour lui, explique Marie-Claude. Il faut tout prévoir, faire un plan B et un plan C pour s'ajuster lorsqu'une situation ne fonctionne pas comme prévu. J'ai toujours l'impression de marcher sur des œufs.»

Cet été, elle en profite tout de même pour l'emmener faire des activités de plein air en famille.

«Chaque petit succès, comme atteindre le sommet d'une montagne, est bon pour améliorer son estime de lui. Pour y arriver par contre, il a besoin de beaucoup d'encouragement. Mais ça lui montre qu'en faisant des efforts et en persévérant, on atteint ses buts.»



GRACIEUSETÉ

Chaque petit succès renforce l'estime de soi du petit Malek, atteint de dyspraxie et d'un trouble anxieux sévère.

Par contre, elle ne sait jamais où une crise éclatera et chaque fois, elle subit le jugement social et reçoit des commentaires méprisants.

Ce que Marie-Claude Arès trouve le plus lourd toutefois, c'est de gérer tous les services dont Malek a besoin, que ce soit à l'école ou du côté médical. Sans oublier les besoins de ses jumeaux. Pour s'assurer de tenir le coup, elle est suivie par une travailleuse sociale du CLSC.

Elle est très consciente qu'elle est la maman d'un futur décrocheur.

«Il ne veut pas aller à l'école. Ça lui demande énormément d'efforts sur les plans cognitif, manuel et comportemental. Écrire, respecter les signes, gérer les autres enfants dans sa bulle, prendre la parole en classe : tout est un effort pour lui.»

Il rêve déjà du jour où il trouvera un travail.

«Je sais qu'il réussira sa vie, dit la maman. Il a de belles habiletés manuelles qu'il veut développer. Il est très curieux. Mais il ne prendra pas le même chemin que tout le monde.»

## L'ANXIÉTÉ, UN OBSTACLE À L'APPRENTISSAGE...

L'anxiété peut être un obstacle à l'apprentissage. Pour en diminuer les effets négatifs, il est primordial de tout faire pour préserver l'estime de l'enfant. Il est possible d'y arriver en tentant de rendre prévisibles toutes les situations nouvelles ou connues qui paraissent anxiogènes aux yeux de l'enfant. Il faut travailler les ressources internes de ce dernier pour l'amener à affronter ses craintes, réelles ou non. L'enfant doit pouvoir prendre le volant de sa destinée et avoir le sentiment qu'il a un certain contrôle.

## ÉDITORIAL

## PROCÈS BAIN

## Justice pour les « séparatistes »

Le jury qui a déclaré Richard Henry Bain coupable d'un meurtre non prémédité et de trois tentatives de meurtre a rendu une sage décision dans les circonstances. Cet attentat politique exige maintenant une peine exemplaire.

Plus le temps passe dans l'affaire Bain et plus il y a de l'espace pour un débat sur la dimension politique et terroriste de ses actes.

Cette réflexion aurait dû avoir lieu bien avant, au moment de déposer des accusations contre le forcené en robe de chambre qui a voulu tuer la nouvelle première ministre du Québec, Pauline Marois, et « le plus de séparatistes possible » lors des élections du 4 septembre 2012.

M<sup>me</sup> Marois avait l'air bien seule sur le plateau de *Tout le monde en parle*, trois mois plus tard, lorsqu'elle a dénoncé l'attentat politique, bien réel, contre sa personne. On lui a reproché d'exagérer, alors qu'au contraire les gestes commis par Bain s'apparentaient à du terrorisme au sens du Code criminel.

Hélas, ce malaise à nommer le mal pour ce qu'il est subsiste encore, comme en témoigne la sortie épouvantable du ministre de la Santé, Gaétan Barrette. « J'aurais aimé ne pas voir ça arriver, a-t-il dit au sujet de l'attentat du Métropolis. Mais c'est la société. Quand vous faites trop bouger les choses, des choses comme ça peuvent arriver », a-t-il dit en anglais.

Que voulez-vous? M<sup>me</sup> Marois l'a cherché avec ses idées de faire du Québec un pays, aurait pu ajouter le ministre Barrette. On croirait entendre un Donald Trump du Nord.

Le ministre Barrette a écarté les motivations du tueur, qui souhaitait manifestement abattre la nouvelle première ministre et tuer ses partisans en mettant le feu à la salle de spectacles. Bain se disait inspiré par l'incendie criminel au Blue Bird, en 1972, un drame qui avait fait 37 morts.

« Nous parlons d'un extrémiste qui n'a pas eu une implication politique longue et soutenue », a avancé M. Barrette. Parlons plutôt d'un ministre irresponsable, qui vient de décharger l'assassin de sa responsabilité pour blâmer sa cible. Ses excuses sonnent faux, surtout quand on connaît la sauvagerie dont il fait habituellement preuve pour démolir et démoniser ses adversaires.

L'option souverainiste a beau être à bout de souffle, boudée par une majorité d'électeurs, ses partisans ne méritent pas d'être rabaisés de la sorte. De toutes les époques, le Parti québécois a rejeté l'extrémisme politique et la violence. Dans la droite lignée de ses prédécesseurs, M<sup>me</sup> Marois a choisi les voies de la démocratie, du débat et du dialogue pour faire avancer l'option tant bien que mal. Il faut être franchement tordu pour reprocher quoi que ce soit aux souverainistes dans l'affaire Bain.

Bain devra passer au minimum dix ans en détention, au maximum 25 ans, pour ses crimes, à la discrétion du juge. Il mérite une peine de la plus grande sévérité, par respect pour ses victimes, et pour inscrire enfin, dans la mémoire de nos institutions publiques, le fait qu'il a commis un attentat politique motivé par la haine des souverainistes.

La détresse psychologique vécue par Bain explique probablement pourquoi le jury ne l'a pas reconnu coupable de meurtre prémédité. Mais elle ne peut pas servir de prétexte pour occulter ses intentions. La Couronne ne disposait pas des déclarations fanatiques de Bain faites à un psychiatre au moment de porter des accusations contre lui. Il ne faut donc pas juger à la lumière d'aujourd'hui la décision d'hier de ne pas l'accuser de terrorisme. Il n'y a cependant plus d'excuse à banaliser son geste.

## DÉPENSES MINISTÉRIELLES

## La mise en scène

En moins de deux semaines, deux ministres vedettes du gouvernement fédéral se sont retrouvées sur la sellette pour des dépenses contestables. Leurs déboursés méritent l'attention qu'on leur accorde, car les dépenses grandes et petites de fonds publics exigent le même degré de rigueur et de prudence.

Dans le cas de la ministre de la Santé, Jane Philpott, l'erreur n'est pas d'avoir eu recours à un service de limousine pour sillonner pendant deux jours la grande région torontoise et la péninsule du Niagara, mais d'avoir utilisé les services d'une entreprise appartenant à un bénévole de sa campagne, qui, en plus, lui a facturé le gros prix. La commissaire à l'éthique tentera d'ailleurs de déterminer si les règles en la matière ont été respectées. Quant à M<sup>me</sup> Philpott, elle s'est excusée et s'est engagée à rembourser 3700\$.

La ministre de l'Environnement et des Changements climatiques, Catherine McKenna, n'a pas pris d'engagement semblable alors que son ministère a déboursé 6600\$ pour qu'un photographe la suive, elle et son équipe, lors de la conférence de Paris sur le climat l'an dernier. M<sup>me</sup> McKenna a simplement demandé à son ministère de trouver une façon de réduire le coût de ces photographes.

Cette manie qu'ont les ministres de se faire photographier pour alimenter les sites gouvernementaux, leur page Facebook ou leur compte Twitter n'est pas nouvelle. Les conservateurs, qui s'insurgent aujourd'hui, s'y adonnaient. Selon une enquête d'iPolitics, ils ont dépensé à cet effet 2,3 millions de dollars entre 2006 et 2015. En 2014, il en a coûté près de 13 000\$ pour suivre l'ancien ministre des Affaires étrangères, John Baird, aux Nations unies.

La ministre McKenna n'entend pas mettre fin à cette pratique. Au contraire, elle la défend. « C'est important d'avoir les photos pour transmettre le message du travail que le gouvernement fait », a-t-elle dit sur les ondes de Radio-Canada. Mais en quoi les multiples clichés pris, par exemple, lors de sa dernière visite à Québec m'informent-ils sur la teneur de ses rencontres? Le communiqué distribué directement à la presse mardi n'offrait qu'un seul lien, celui vers l'album de la ministre sur la page Facebook du ministère.

Les citoyens ne sont pas des bambins à qui on offre des livres d'images pour découvrir le monde. Les gens naviguent sur les sites gouvernementaux pour trouver de l'information sur des choses précises. Les photos ont leur fonction, mais quand l'image a préséance sur le contenu, on verse aisément dans la promotion personnelle. (Et que dire de la galerie de photos sur le site du premier ministre?) C'est ce travers qui doit être remis en question et cela aurait l'avantage de réduire les frais de tout le monde.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

GAÉTAN BARRETTE PRÉSENTE SES EXCUSES POUR AVOIR FAIT UN LIEN ENTRE L'ATTENTAT DU MÉTROPOLIS ET LE DISCOURS POLITIQUE DU PQ...

GARNOTTE  
2016.08.25

## L E T T R E S

## Accroître notre présence aux États-Unis

Le Canada ferait bien de prendre part au grand débat des idées qui a cours chez nos voisins du Sud et qui touche toute la planète, et du même coup de favoriser l'expansion du français en Amérique. Au Canada, nous sommes inondés de chaînes et d'émissions américaines. Il faudrait négocier des ententes de réciprocité qui permettent de rendre nos grandes chaînes de radio et télé beaucoup plus facilement accessibles à tous aux États-Unis, surtout en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane. Un plus grand accès aux émissions canadiennes pourra aider les Américains à sortir de leur isolement culturel, ce dont ils ont grandement besoin, et leur permettre de mieux connaître le Canada et le Québec.

Gilles Marleau  
Orléans, le 24 août 2016

## Centre Vidéotron : pas la faute des taxis

Je trouve injuste que les taxis servent de boucs émissaires aux problèmes de transports à la suite de gros spectacles au Centre Vidéotron. Le problème de base vient du fait que cette immense salle

de spectacle ne bénéficie d'aucun service de transport en commun à sa mesure. Que l'on parle de taxis, d'Uber ou de Téo Taxi, cela revient au même: on fonctionne avec des autos. C'est là un moyen de transport totalement inadapté à cette situation. C'est aussi là que l'on voit que la question des transports liée au Centre Vidéotron n'a pas été pensée au-delà de l'auto. Ce qui en soi n'a rien d'étonnant de la part d'une administration municipale dont le seul « grand fait d'armes » dans ce domaine est l'ouverture de la côte Gilmour à l'année...

En première page du *Plan de mobilité durable* dévoilé en 2011, on retrouve la citation suivante de M. Labeaume: « L'heure est venue de faire des choix stratégiques pour FAIRE AUTREMENT. Ensemble, nous y arriverons. J'en suis convaincu. » Il faut croire que comme pour bien d'autres sujets, M. Labeaume a depuis changé d'idée.

Eric Alvarez  
Québec, le 24 août 2016

## Les limites de la tolérance

Voici une inspirante citation: « La tolérance illimitée doit mener à la disparition de la tolérance. Si nous étendons la tolérance illimitée même à ceux qui sont intolérants, si nous ne sommes pas disposés à défendre une société tolérante contre l'impact de l'intolérant, alors le tolérant sera

détruit, et la tolérance avec lui. [...] nous devrions revendiquer le droit de les supprimer [les intolérants], au besoin, même par la force [...] Nous devrions donc revendiquer, au nom de la tolérance, le droit de ne pas tolérer l'intolérant. » Fin de citation de Karl Raimund Popper. Il fut l'un des plus importants philosophes des sciences du XX<sup>e</sup> siècle.

Daniel Creusot, documentariste, journaliste et écrivain  
Le 24 août 2016

## Écouteurs à interdire

L'actuel débat sur la criminalisation du cellulaire au volant nous rappelle aussi qu'il est présentement licite pour les automobilistes, bien enfermés dans leur caisse de tôle de quelques milliers de kilogrammes, d'avoir écouteurs et autres bidules Bluetooth visés dans les oreilles pour leurs conversations « mains libres » au téléphone, alors que les cyclistes se voient coller des contraventions salées pour le même geste. Quelle absurdité! A quand l'interdiction d'écouteurs pour tous, cyclistes et automobilistes?

Espérons que le rajeunissement du Code de la sécurité routière promis, et toujours attendu, par le ministère des Transports tiendra compte de cet éfrayant non-sens.

Martin Beaulieu  
Montréal, le 24 août 2016

## L I B R E O P I N I O N

## Piéton, cycliste: s'habituer au risque?

BENOIT GENEST  
Montréal

La semaine dernière, mon père a été heurté par une voiture pour une seconde fois. Heureusement, cette fois-ci sera la dernière, puisque son vélo sera définitivement « accroché ». Après des années de transport écolo (et après sa longue convalescence), sa résilience a été brisée, et il rejoindra malgré lui la horde d'automobilistes qui affluent dans la région de Valleyfield, en parfaite concomitance avec la construction de l'autoroute 30.

À ma grande surprise, il n'était pas agri à l'égard de l'automobiliste qui l'a frappé et estimait qu'un facteur comme l'aveuglement du soleil avait nu à la conduite somme toute prudente de cette dernière. Pour ma part, l'indulgence fait défaut. En tant que cycliste n'ayant même pas de permis de conduire, j'essaie de concevoir comment il me serait possible d'envoyer un homme à l'hôpital avec une double fracture du bassin, à moins peut-être de me servir d'un bâton de baseball. Or, un automobiliste peut faire bien pire, sans avoir ni le zèle ni l'intention coupable d'un criminel. À vrai dire, s'il nous fallait réfléchir à la chaîne de responsabilité impliquée par la conduite automobile en

contexte urbain, il faudrait bien reconnaître qu'au bout du compte, nous transcrivons la responsabilité individuelle pour en arriver à la surexposition du danger, à la multiplication exponentielle des situations où cyclistes et piétons font face à dix mètres cubes de tôle en mouvement. Ceci devrait nous faire frissonner sur les travers de nos sociétés technoindustrielles avancées.

Dans ces circonstances, la question de la responsabilité individuelle est un peu comme l'arbre qui cache la forêt, et les campagnes de sensibilisation ne sont que des succédanés. Nos routes ne sont pas seulement aux prises avec de mauvais conducteurs, mais avec trop de conducteurs. Apprendre à mieux partager la route? Mais celles-ci n'ont jamais été aussi accaparées par ces engins massifs qui laissent tout au plus deux mètres aux vélos. Les meilleures intentions, la prudence et la diligence de l'automobiliste et du cycliste sont des conditions nécessaires. Or, c'est insuffisant lorsque le parc automobile grandit de façon constante.

Le fait est qu'il faut cesser de réfléchir à l'échelle individuelle et poursuivre la réflexion sur la place de l'automobile dans la société. Le raisonnement est simple. Quelques piétons et quelques cyclistes nécessiteront peut-être la pré-

sence d'un panneau d'arrêt. Ajoutez-y quelques voitures et, dès lors, vous aurez besoin de plus de réglementation et de feux de circulation, toutes des mesures qui sont autant de limitations à la liberté de tous. Ces limitations sont maintenant omniprésentes, et ce, même dans les endroits rustiques, où nous sommes envahis par les VTT et bateaux à moteur. Au demeurant, l'automobiliste a une lecture tronquée de sa liberté, qu'il défend avec des concepts libéraux du XIX<sup>e</sup> siècle. Il se justifie d'exercer dix mètres cubes de liberté individuelle sans nuire à qui que ce soit, tandis que dans les faits, la nature même de ses activités suffit à rendre son environnement moins hospitalier, plus réglementé, plus opaque, plus coercitif et, enfin, à porter atteinte à la liberté de mouvement et à l'espace de sécurité des autres.

L'automobile est le legs moribond de l'urbanisme du milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Toute nouvelle infrastructure la favorisant ne fait qu'alourdir le problème de l'agrandissement constant du parc automobile, qui sature inévitablement l'espace à sa disposition. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une mobilisation populaire en faveur des transports collectifs et d'une réappropriation de nos quartiers et de nos milieux de vie.

## IDÉES

L'APRÈS-PROCÈS BAIN

## Gaétan Barrette ou la stigmatisation normale du projet d'indépendance

Dans les propos du ministre, le sous-entendu est là. Inévitable. Énorme.

ATÍM LEÓN

Militant de l'indépendance du Québec

J'étais dans la salle du Métropolis le soir où Richard Bain a tenté d'assassiner «le plus de souverainistes possible». Et il y a longtemps que je me retiens de commenter ce qui a probablement constitué le seul et unique réel attentat politique de ce début de siècle au Québec.

D'une part, parce que les émotions ne sont pas toujours de bonnes conseillères et que le sujet est délicat. D'autre part, parce qu'à l'époque, tout s'est passé très vite. L'idée qu'il s'agissait d'un acte de folie isolé avait rapidement occupé l'essentiel de l'espace médiatique. J'en étais profondément dérangé, mais la mise en place d'un nouveau gouvernement avec son lot de nouvelles avait tôt fait de reléguer le débat à un second plan. Puis, il fallait laisser le temps à la justice de faire son travail...

Aujourd'hui, je dois le dire : le fin fond de l'affaire, ce n'est pas la folie présumée de Bain. Le fond de cette affaire est l'acceptation sociale ou le rejet, voire la stigmatisation du projet politique d'indépendance du Québec.

Depuis que j'habite le Québec et que j'ai épousé la cause de son indépendance, il ne se passe pas une année sans que je sois frappé par le fait qu'appuyer ce projet tout à fait démocratique et pertinent est un fardeau à tous points de vue. C'est un fardeau sur le plan professionnel. C'est un fardeau sur le plan social. C'est un fardeau sur le plan idéologique.

Sur le plan professionnel : c'est probablement la dernière chose que vous souhaitez faire connaître à un éventuel employeur tant il est vrai que vous pourriez en être pénalisé.

Sur le plan social : mis à part le tout petit univers des militants et militantes de l'indépendance, ce n'est certainement pas une position qui vous attirera des amis. Au pire, on vous invectivera ; au mieux, on vous tolérera.

Sur le plan idéologique : c'est un projet qui vous place toujours sur le terrain du fardeau de la preuve. Pourquoi ? comment ? etc. Les mêmes questions mille fois, les mêmes réponses mille fois.

Les fédéralistes, eux, ne connaissent pas ce genre de problème. Ils sont dans la norme sociale. Le Canada est une affaire «tout croche», qui place à dessein le peuple québécois dans une délétère position de minorité historique, mais ce n'est pas grave. Ils n'ont pas à s'en justifier. Ils ont simplement besoin de tabler sur ses apparentes qualités (paix, prospérité, etc.). Le reste — le système, les institutions, les grands médias... — fait le reste de ce travail de normalisation canadienne. Pire, il est devenu normal d'accepter un discours politique qui se construit essentiellement par opposition au



Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a laissé entendre que ce sont les indépendantistes eux-mêmes, en raison de leur projet politique, qui ont suscité l'attaque de Bain.

«séparatisme». Le gouvernement actuel, dont le ministre Gaétan Barrette fait partie, a remporté les élections de 2014 par défaut, en agitant «l'épouvantail de la séparation» plutôt que pour la valeur de son propre programme politique. Il est donc de bon ton de dénigrer le projet d'indépendance et, par extension, ses partisans.

## Tolérance et acceptation

Nous, militants et militantes indépendantistes, sommes en quelque sorte des marginaux dans une étrange société qui se refuse à elle-même les pleins pouvoirs. Parias à l'échelle du Canada, nous ne sommes des «acceptables» à l'échelle québécoise que lorsque nous ne parlons pas de l'indépendance. Les élites politiques du PQ ont d'ailleurs très bien intériorisé cet «air du temps».

Hier, j'entendais Justin Trudeau faire la distinction entre tolérance et acceptation de la différence. Je suis d'ailleurs tout à fait d'accord avec lui. Idéalement, nous voulons vivre dans une société dans laquelle il ne s'agit pas simplement de «tolérer» les personnes différentes, mais plutôt dans laquelle nous souhaitons «accepter les différences». Paradoxalement, j'ai bien souvent l'impression qu'il a lui-même de la difficulté à

«tolérer» les indépendantistes québécois...

Bref, j'en arrive à ce commentaire du ministre Barrette qui vient remuer tout cela. Alors qu'il y a un débat sur la culpabilité criminelle ou non de Bain, le ministre laisse entendre que ce sont les indépendantistes eux-mêmes, en raison de leur projet politique, qui ont suscité l'attaque de Bain. Comme disent nos cousins français, c'est bien fait pour leur pomme ! J'en suis vraiment soulagé. Le sous-entendu est là. Inévitable. Énorme. Stigmatisant. Reproduisant, précisément et sans même s'en rendre compte, le schéma mental qui a conduit au tragique attentat du Métropolis.

Je suis triste et je réalise pleinement à quel point «Nous», les indépendantistes, permettons indirectement à des incompetents du bien public comme M. Barrette et consorts de faire de flamboyantes carrières politiques appuyées sur leur simple capacité d'agiter «l'épouvantail de l'indépendance», plutôt que sur leur capacité à proposer des projets de société enthousiasmants.

Une démission serait normale mais inespérée. Un mot du premier ministre pour établir clairement que le projet de l'indépendance est non seulement démocratique, mais tout à fait pertinent dans le débat public québécois serait un minimum.

ANDRÉ MELANÇON 1942-2016

## Le «réalisateur-remplaçant» sur la Côte-Nord

HENRY WELSH

IXION Communications

André nous a quittés. C'est avec une très grande tristesse qu'on apprend ce décès, alors que *Bach et bottine* sera projeté à nouveau à Québec en présence de son producteur Rock Demers pendant le Festival de cinéma de la ville de Québec.

En pensant à la carrière formidable d'André, il me revient un souvenir émouvant. Il y a trente ans, Rock Demers produisait *Le silence des fusils*, le film d'Arthur Lamothe (lui aussi disparu), avec dans les rôles principaux Jacques Perrin, Michèle Audette, Louise Dussault et Gabriel Gascon. Inspiré d'un fait réel, le film se passait à Malotienam et aux environs. De fait, Arthur avait pensé à ce film depuis 1977 à la suite de la mort suspecte de deux jeunes Innus. L'affaire avait fait grand bruit à l'époque au sein de la communauté autochtone, mais avait été classée sans suite. Finalement, la sortie du film de fiction avait fait rouvrir l'enquête.

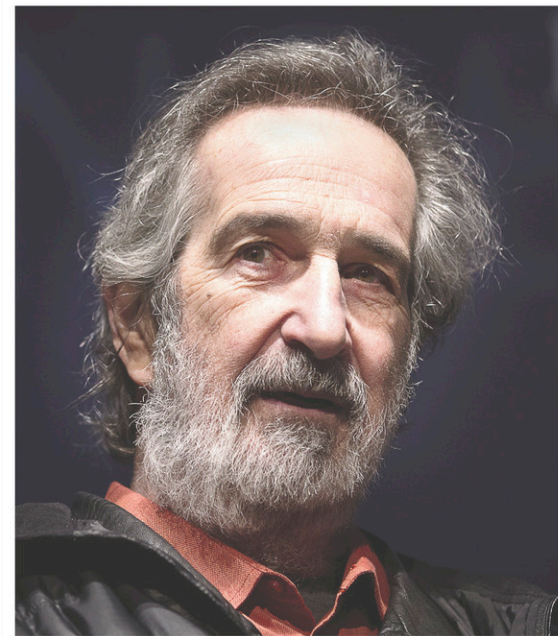
Pendant le tournage, Arthur avait eu un accident de voiture qui l'avait conduit à l'hôpital et, par conséquent, l'avenir du film avait été compromis. À cette époque, je travaillais avec Rock pour la distribution et l'acquisition de films pour La Fête.

*Le silence des fusils* étant une coproduction avec la France (Jacques Perrin y participait), il y avait une grosse pression pour le bon achèvement du projet. Devant l'immobilisation d'Arthur, il fallait trouver un «remplaçant», et Rock a pensé à André, qui, en accord avec sa grande générosité, a accepté de prendre le tournage au vol, mais il fallait qu'il s'inspire de ce qui avait été filmé par Arthur. Et donc, nous avons organisé le visionnement intégral des épreuves de tournage durant des soirées, parfois jusque dans la nuit. J'étais avec André, car c'était un ami très proche d'Arthur (et son voisin mitoyen), et je connaissais bien sa façon de réaliser.

Ces visionnements, hormis la possibilité de se «raccorder» au tournage, furent l'occasion de parler de cinéma de façon très libre et avec une passion qui nous animait tous les deux, André et moi. J'ai pu alors apprécier sa culture formidable, sa précision dans les souvenirs qu'il avait de sa carrière et son humilité quant à ce défi qu'il avait si gentiment accepté.

Au bout de quelques jours, il a pris la route pour la Côte-Nord et a commencé à reprendre le film là où il en était, mais très vite, Arthur a recouvré toute sa santé et a pu, l'adrénaline aidant, revenir sur le plateau. André a donc, avec grande élégance, redonné le *clap* à Arthur.

Acteur, réalisateur, scénariste, humaniste, amoureux des arts et gentleman, André laisse le cinéma québécois très orphelin.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR  
André Melançon, lors d'une remise de prix en 2012

## LA RÉPLIQUE &gt; ÉCOLES JUIVES

## Le Québec n'est pas l'Allemagne nazie...

FRÉDÉRIC BASTIEN

Professeur d'histoire au collège Dawson et auteur

Dans ces pages, Pierre Antclil invitait les lecteurs à laisser tomber ce qu'il considère comme les préjugés grossiers véhiculés ici contre les écoles hassidiques. Le professeur d'histoire de l'Université d'Ottawa se livre à un travail de culpabilisation qui mérite d'être dénoncé.

Ce dernier prétend d'abord que le terme «écoles illégales» est injustifié, sous prétexte que celles-ci ont «pignon sur rue» et que «la vie des jeunes n'y est pas menacée». Il semble suggérer qu'il faudrait que la sécurité physique des élèves soit en cause, au point que ceux-ci soient en danger de mort, pour que de tels établissements soient illégaux.

On peine à croire qu'un académicien puisse faire un raisonnement aussi farfelu. La vérité est pourtant simple. Contrairement à d'autres écoles privées à caractère religieux, ces établissements opèrent sans permis du ministère de l'Éducation, sans enseignant qualifié et en dehors du cursus scolaire officiel. Ils sont donc illégaux.

Les propos de M. Antclil illustrent par ailleurs une vision radicale des droits individuels. Le fait pour des parents d'envoyer leurs enfants à des écoles religieuses où ils étudieront de façon quasi exclusive la Torah et le Talmud constituerait une liberté fondamentale, immanente et sacrée. S'élever contre cette pratique relèverait de l'oppression religieuse.

Le fait est que les droits et libertés ne sont pas infinis et ne permettent certainement pas à tout un chacun de faire tout ce qui lui plaît. Pour reprendre le fameux raisonnement d'un ancien juge en chef de la Cour suprême américaine, en l'absence d'un incendie, on ne peut crier au feu dans un cinéma bondé et invoquer ensuite, pour se justifier, sa liberté d'expres-

## LE DÉCLENCHÉUR

«L'idée d'abolir des écoles fondées par les minorités religieuses, ainsi que l'inscription obligatoire de leurs élèves dans le système public, constitue un déni à l'égard des droits fondamentaux de ces Québécois. [...] Ce genre de mesures rappelle les actions commises dans le cadre de certains régimes totalitaires encore vivement présents dans la mémoire. Ce sont là des souvenirs douloureux que la présence récente de policiers montréalais postés à l'entrée d'une école religieuse juive a ravivés.» — Pierre Antclil, «Luttons contre les préjugés envers les hassidim», *Le Devoir*, 19 août 2016

sion. Voilà pourquoi au Canada, par exemple, les témoins de Jéhovah n'ont pas le droit de refuser des transfusions sanguines pour leurs enfants, ce que prescrit pourtant leur religion. L'intérêt de l'enfant et le bien-être général l'emportent. Il y a toujours une limite. Ajoutons à cela que la société doit travailler à l'intégration et non à l'isolement des individus, quelle que soit leur religion. Les hassidim ont le droit de vivre isolés si ça leur chante. L'État québécois n'a toutefois pas à les encourager en renonçant à ses obligations en matière d'éducation.

## Avenir sacrifié

«Mais qui sommes-nous pour juger?» semble se dire Pierre Antclil, suivant un adage très à la mode ces temps-ci. Une croyance en vaut bien une autre, l'important, c'est le respect, il faut célébrer la diversité, etc. Le problème est que ce genre de raisonnement ne fait aucun cas du bien-être des enfants, dont l'avenir est sacrifié sur l'autel du relativisme moral. Une société qui se respecte a le devoir de transmettre à tous

ses jeunes une éducation digne de ce nom.

Ceux qui sortent des écoles hassidiques sont malheureusement démunis et incapables de vivre dans le monde moderne. Tellement qu'en Israël, une association d'anciens hassidim poursuit le gouvernement en l'accusant d'avoir failli à ses obligations. Au Québec, Yochonon Lowen, qui a étudié dans une école juive illégale à Boisbriand, a lui aussi intenté une action judiciaire semblable.

Pour l'instant, le gouvernement québécois a retenu comme solution un enseignement à la maison, avec une supervision à distance par la Commission scolaire English-Montreal. Le tout se fera en plus de l'enseignement religieux. On peut douter de l'efficacité de cette solution.

## Mauvaise comparaison

Venons-en maintenant à l'argument le plus inqualifiable des propos de Pierre Antclil. L'idée de fermer les écoles illégales juives serait tellement contraire aux droits fondamentaux qu'elle «ouvrirait la voie à des abus intolérables», une situation qui lui rappelle les actions de «certains régimes totalitaires». L'intervention de la police et du DPJ dans certains de ces établissements en serait une illustration.

Le Québec serait donc en voie de traiter les juifs comme le faisait l'Allemagne nazie. Faut-il rappeler que le régime hitlérien a causé le conflit le plus meurtrier de l'histoire de l'humanité, cinquante millions de morts, tout en étant responsable du génocide de six millions d'Israéliens? Tracer un parallèle entre cette situation et la question des écoles juives illégales est un exemple complètement outrancier de Québec *bashing*. Cela constitue également un outrage à la mémoire des victimes juives du nazisme et une banalisation de l'Holocauste. Qu'un professeur spécialiste de l'histoire juive établisse une telle comparaison relève d'une mauvaise foi renversante.

## ACTUALITÉS

## ONE

SUIITE DE LA PAGE 1

Or, dans une courte réponse transmise mardi à Ecojustice et l'AQLPA, l'ONE a décidé de s'en remettre à un examen ultérieur des requêtes, sans donner davantage de précisions. «L'Office a décidé d'opter pour un processus par écrit afin d'étudier ces requêtes, peut-on lire dans la lettre de l'organisme fédéral. Les commentaires à ce sujet et sur toute question connexe doivent être présentés d'ici le 7 septembre 2016. L'Office les examinera et établira ensuite d'autres étapes.»

Les deux requêtes soumises à l'ONE sont fondées sur le fait que M. Gauthier et M<sup>me</sup> Mercier ont rencontré personnellement Jean Charest dans les bureaux de McCarthy Tétrault à Montréal en janvier 2015, alors même qu'il était consultant pour TransCanada.

Jacques Gauthier a d'ailleurs échangé des courriels avec une adjointe chez McCarthy Tétrault afin de planifier la rencontre, courriels obtenus par Ecojustice et transmis au *Devoir*. À la demande de cette adjointe, il précise, en décembre 2014, qu'il compte «parler des grands enjeux qui toucheront le Québec au niveau pétrolier (Energy East, etc.) Une rencontre assez générale somme toute».

La veille de la rencontre, M. Gauthier souligne en outre

les «sujets plus spécifiques» de la rencontre. «Nous ferons le point sur les divers dossiers qui sont en cours et qui affecteront notamment la province de Québec. Enfin, nous discuterons du processus d'audition qui sera tenu par l'Office et entretiendrons une discussion ouverte avec monsieur Charest sur ces sujets.»

Même si l'ONE a d'abord nié que le projet Énergie Est ait été abordé dans le cadre de la réunion avec Jean Charest, et à laquelle a pris part le président de l'ONE Peter Watson, les notes manuscrites disponibles indiquent que le sujet était au cœur de cette «discussion ouverte».

Les notes des deux employés de l'ONE soulignent que le «message» doit être que l'ONE a le dernier mot dans le dossier Énergie Est. «Who's the top dog? The NEB! [l'ONE]» peut-on lire dans les documents, rédigés exclusivement en anglais. Il faut dire qu'à ce moment, TransCanada refusait de se conformer à la législation environnementale du Québec et de produire une étude d'impact pour son pipeline.

Les éléments notés lors de la rencontre indiquent qu'il a été question de «l'exemple de Lac-Mégantic» afin de démontrer que les pipelines sont «plus sécuritaires» pour le transport de pétrole. Les échanges ont également porté sur le manque d'information sur le processus de l'ONE, le «besoin» d'investissements et la nécessité de «recom-

mencer» l'aspect de la «communication», en se demandant «quels sont les bénéficiaires pour le Québec».

## Audiences maintenues

Même si Ecojustice et l'AQLPA estiment que ces éléments démontrent que l'impartialité des commissaires Jacques Gauthier et Lyne Mercier a été irrémédiablement compromise, l'ONE a refusé formellement de les récuser. Dans la réponse transmise à Ecojustice et l'AQLPA, l'organisme affirme en outre que le processus d'évaluation suit son cours.

«Puisque la séance du comité d'audience à Montréal doit commencer dès lundi, l'Office a aussi décidé de poursuivre avec les dates prévues à l'origine, soit du 29 août au 2 septembre, précise ainsi la lettre de l'ONE. Il faut savoir que tous les dépôts au sujet des requêtes précitées ou de questions connexes doivent être par écrit. L'Office n'entendra aucun exposé oral à ce sujet pendant la séance du comité.»

En clair, il ne sera pas possible de discuter des demandes de récusation ou des rencontres des commissaires avec Jean Charest dans le cadre des audiences à Montréal. Une décision que déplore le président de l'AQLPA, André Bélisle. «On n'a pas le droit d'aborder la question. Donc, ils dictent les sujets qu'on peut aborder. C'est une entrave à la liberté d'expression.» Il réitère d'ailleurs que «le comité ne devrait

pas siéger. Il faut stopper cet examen immédiatement».

Pour le moment, les audiences sur Énergie Est doivent reprendre lundi prochain. Deux journées et demie d'audiences sont prévues. Parmi les 25 intervenants acceptés par l'ONE, on retrouve la Communauté métropolitaine de Montréal, Équiterre, l'Union des municipalités du Québec et le Conseil mohawk de Kahnawake.

La Fédération des chambres de commerce du Québec et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) pourront aussi y prendre la parole. Fait à noter, ces deux organisations favorables au pipeline de TransCanada avaient elles aussi rencontré les commissaires de l'ONE en janvier 2015.

Les notes manuscrites indiquent d'ailleurs qu'il a été question de «l'enjeu de la confiance» envers «le secteur privé» dans le cadre de la rencontre avec le président et chef de la direction de la CCMM, Michel Leblanc.

TransCanada a présentement 19 lobbyistes inscrits au registre québécois. Leurs mandats incluent des «représentations afin que les orientations prises par le gouvernement provincial et les instances municipales soient favorables au développement du projet de pipeline interprovincial». La pétrolière albertaine a également engagé 10 lobbyistes-conseils, eux aussi inscrits au registre.

Le Devoir

André Melançon a dirigé Mahée Paiement dans *Bach et Bottine*.

## MELANÇON

SUIITE DE LA PAGE 1

de ses collaborateurs. Bien qu'il eût réalisé une trentaine de films, documentaires et séries, c'est d'abord pour *La guerre des tuques* et *Bach et Bottine*, deux films jeunesse ayant passé haut la main l'épreuve du temps, que l'on se souviendra de lui. Conjoint de la comédienne Andrée Lachapelle, il eut avec elle deux enfants.

Né à Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue en 1942, André Melançon vécut au Pérou un an à l'issue de son cours classique. De retour au Québec, il suivit une formation en psychoéducation. Réalisé en 1967, son documentaire *Le camp de Boserville* visait à faire connaître le travail de l'Institut de rééducation de Boserville, où il œuvra pendant cinq ans auprès des délinquants juvéniles.

Ce coup d'essai lui donna la piqure de la réalisation. Sa préoccupation pour l'enfance l'accompagna cela dit tout au long de cette nouvelle carrière. Trois de ses premiers courts métrages produits par l'Office national du film (ONF), *Le violon de Gaston*, *Les tacots*, et *Les Oreilles* mène l'enquête, traitent justement de différentes facettes de l'enfance.

## Souvenirs de l'acteur

C'est d'ailleurs dans les couloirs de l'ONF qu'André Melançon croisa le confrère Clément Perron, en 1973. Alors à la recherche du premier rôle masculin pour son film *Tau-reau*, chronique sur la médianse villageoise, le second reconnaît dans le premier le physique imposant, mais surtout la sensibilité pour incarner l'homme fort simple d'esprit du titre.

«André n'était pas acteur de formation et il est arrivé sans la moindre prétention sur le plateau, se souvient la comédienne Louise Portal. Un tournage merveilleux, en Beauce... André s'est révélé un partenaire de jeu tellement généreux. Je jouais sa sœur Gigi. Par la suite, il m'a toujours appelée sa p'tite sœur. Toujours. C'était un géant, pour vrai, mais tellement tendre, tellement doux.»

L'expérience plut à André Melançon, qui joua notamment dans *Réjeanne Padovani* et *Joyeux calvaire*, de Denys Arcand.

## La rencontre

1978 fut une année charnière. Vint d'abord *Les vrais perdants*, documentaire crève-cœur sur ces parents qui vivent leurs rêves par procuration à travers leur progéniture. Parut ensuite la fiction *Comme les six doigts de la main*, centrée sur une bande de gamins convaincus qu'un vieux voisin est un espion, et sacrée meilleur long métrage par l'Association québécoise des critiques de cinéma. C'est Rock Demers, fondateur des productions La Fête, qui lui remit le prix.

«Quelques années plus tard, quand je me suis lancé dans l'aventure des Contes pour tous, j'ai tout de suite pensé à lui pour réaliser *La guerre des*

tuques, se remémore Rock Demers. *On a poursuivi avec Bach et Bottine, puis on est allés tourner en Argentine Fierro... L'été des secrets. Il a aussi écrit le scénario de La grenouille et la baleine, qu'a réalisé Jean-Claude Lord. Il a réalisé Daniel et les Superdogs... Il a supervisé les doublages français de mes films tournés dans d'autres langues, comme Opération beurre de pinottes. Et il a joué le géant dans C'est pas parce qu'on est petit qu'on peut pas être grand. Il était grand de taille, mais surtout grand de cœur.»*

Bouclant la boucle, André Melançon coscénarisa *La gang des hors-la-loi*, le dernier des Contes pour tous.

«André aura été mon collaborateur le plus assidu. Et le plus important. C'était mon ami. Son talent n'avait d'égale que sa modestie», conclut Rock Demers.

## Bonté et courage

Âgée d'à peine 10 ans pendant le tournage de *Bach et Bottine* en 1986, Mahée Paiement trouva en André Melançon bien plus qu'un metteur en scène.

«André a été une figure masculine, voire paternelle, marquante pour moi, confie la comédienne. Il savait préserver la spontanéité des enfants acteurs. Sur Bach et Bottine, il trouvait les mots justes; il me rassurait. Il était enveloppant. Et il me rappelait constamment que l'interprétation, ça ne s'appelle pas le "jeu" pour rien; qu'il fallait avoir du plaisir. Il a fait ressortir ce que j'avais de meilleur en moi — c'était le cas avec tout le monde autour de lui. Je lui dois en grande partie ma carrière. Imposant, mais surtout on s'appelait et on s'écrivait. Il me demandait des photos de mes enfants. Il me disait souvent qu'il était fier de moi. Il était tellement gentil, André...»

Car il était soucieux du devenir de ses jeunes protégés, André Melançon. Parmi ses derniers projets, on signalera ainsi le documentaire de 2007 *L'âge de passion*, dans lequel il retrouve presque trente ans plus tard les jeunes sujets devenus adultes rencontrés dans *Les vrais perdants*.

Une impression confirmée par l'amie de longue date Marie-José Raymond, cofondatrice d'Éléphant; mémoire du cinéma québécois, qui se rappelle un homme grand à tous égards.

«Il a démontré un tel courage toutes ces années face à la maladie; toujours positif. Aujourd'hui, je pense à André, et ce qui me frappe, c'est à quel point il n'y avait pas une once de méchanceté en lui. Il était bon. Foncièrement bon.»

Enfin, on ne saurait passer sous silence le vibrant discours que prononça le réalisateur en 2015 lorsque la Soirée des Jutra lui rendit hommage. Pour les cinéastes de la jeune génération, il eut ces mots:

«Faites-nous rire, faites-nous pleurer; c'est important. Faites-nous penser; c'est important. Faites-nous rêver; c'est essentiel.» Tel est le legs d'André Melançon.

Le Devoir

## MONTREAL

SUIITE DE LA PAGE 1

Français et Amérindiens, prennent pied sur une terre qui a longtemps été habitée et cultivée par les Iroquois. Comme ces grands producteurs de farine de blé d'Inde ont disparu vers 1580, les Français peuvent s'installer sans déloger personne.

«On est alors sur le territoire des Algonquins, dit l'historien Denys Delage (*Le pays renversé*, Boréal, 1991). D'après la tradition orale reprise par les missionnaires, ce sont eux qui ont accueilli les Français à Montréal. Ceux-ci ne pouvaient s'établir que sur les territoires de leurs alliés. Or, ils sont allés aux Algonquins depuis 1603. Comme pour Québec qui était en territoire montagnais, il fallait une entente. Sinon c'était la guerre!»

Si les Français peuvent s'établir successivement à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal, c'est grâce au traité conclu par François Gravé en présence de Champlain à Tadoussac en 1603 avec le chef montagnais Anadabijou. Gravé ramène alors de France deux Montagnais (Innus), qui y ont appris le français. À cette fête de l'alliance, qui dura deux semaines, participaient aussi des Algonquins et des Malécites.

«Par ce premier pacte, les Français entrent dans un vaste réseau d'alliances qui existe depuis des siècles, dit Delage. Les Innus, les Algonquins et les Malécites, qui savent fort bien comment se rendre en canot à la baie James, à New York et aux Grands Lacs, étaient déjà alliés aux Cris, aux Micmacs et aux Hurons. Ils sont allés chercher les Français pour mieux résister aux Iroquois qui veulent avoir accès à la traite des pelleteries à Tadoussac. Les Iroquois veulent devenir les grands intermédiaires tout en maintenant les Européens à la marge. Ils voient donc d'un mauvais œil les Français entrer dans le continent.»

## Une aventure mystique

En pleines guerres amérindiennes, la création de Montréal menée par un groupe de mystiques reste pourtant une «folle aventure». Avec pour résultat que les Iroquois attaquent Montréal en permanence. «À l'époque, c'était une erreur de créer Montréal, dit l'historien Denis Vaugeois. De toute façon,

## Les Iroquois de Kahnawake

On confond souvent les Iroquois en général et ceux de Kahnawake qui, très tôt, se convertissent et s'installent près de Montréal pour assurer sa défense. Cette conversion s'explique par le contexte de l'époque. Les Iroquois ayant gagné la guerre contre les Hurons se retrouveraient avec trop de captifs, explique Denys Delage. Or, «pour les Iroquois, la guerre était destinée à prouver le courage, mais aussi à remplacer les morts. Les années 1630-1660 sont en effet les pires années d'épidémies. On fait donc la guerre à la demande des mères de clans pour remplacer ces morts. Les captifs qui ne sont pas tués seront alors adoptés par un processus de torture qui les métamorphose.» À cette époque, les Iroquois ont trop de captifs. Ils se retrouvent devant le choix difficile de les maintenir en esclavage ou de les laisser partir. Ils acceptent donc de recevoir les missionnaires de Montréal et de laisser partir les convertis qui s'installent sur l'île à partir de 1667. «C'est eux qui assurent la défense de Montréal, dit Delage, car les Français ont toujours assuré la défense de leurs villes par la présence d'une communauté indienne: les Hurons à Québec, les Abénaquis à Trois-Rivières et les Iroquois convertis à Montréal.» La Ligue iroquoise maintiendra cependant des liens avec eux. À partir de 1695, les Iroquois de Kahnawake refuseront de faire la guerre à leurs anciens frères et informeront même les Iroquois des projets français. «Il y avait alors des espions iroquois dans les tavernes de Montréal», dit Denys Delage.

on pouvait rejoindre les Grands Lacs et la baie James par le nord sans passer par Montréal. C'était jeter de l'huile sur le feu par rapport aux Iroquois.»

Dès le début, le projet implique une grande proximité avec les Amérindiens. «C'est un projet colonial dans la mesure où il s'agit d'introduire dans la foi des païens et donc de les transformer et d'en faire des sujets du roi, dit Delage. Ce n'est cependant pas une logique d'apartheid, mais d'inclusion, avec aussi un projet d'hôpital qui soignera tout le monde.»

Même si Montréal devient vite un lieu stratégique pour la traite, l'aventure demeure avant tout spirituelle. «Les mystiques qui fondent Montréal et leurs alliés amérindiens devaient s'entendre comme Hurons en foire, ironise Denys Delage. Car les Indiens sont intéressés au plus haut point par l'univers spirituel et religieux des Français. Plus que par le protestantisme, qui est plus austère tant qu'on n'a pas accès à la Bible. Les Amérindiens, qui sont des animistes, sont curieux et avides de connaître le monde des esprits. L'Immaculée Conception, par exemple, qui fait intervenir un homme avec des ailes et une colombe, demeure une histoire extraordinaire pour ces animistes chez qui les animaux jouent toujours un rôle majeur.»

Privés de Hurons, les missionnaires convertissent des Iroquois qui s'installent près

de Montréal pour défendre la colonie (voir l'encadré). «Au départ, on vient ici pour faire de ces Indiens des Français, dit l'historienne Dominique Deslandres. Dans la conception de l'Ancien Régime, dès que l'on est catholique, on est automatiquement Français et c'est merveilleux. Ça veut dire qu'on n'est pas étranger et qu'on peut léguer ses biens. Pour le roi de France, la richesse d'une nation se calcule au nombre de ses sujets. C'est ainsi que les Français vont s'allier à des milliers d'Amérindiens sur tout le continent.»

Plus tard, les Sulpiciens favoriseront une plus grande francisation des mœurs alors que les Jésuites estimeront qu'une simple conversion suffit. De peur peut-être aussi qu'en francisant trop les Amérindiens, ils deviennent comme les colons plus critiques et moins fervents, dit Delage.

Selon lui, contrairement au Régime anglais, le Régime français sera toujours obligé d'aller à la rencontre des Amérindiens et de se mêler à eux. «En battant les Hurons, les Iroquois vont obliger les Français à entrer dans le continent. À partir de Montréal, ils vont devoir aller au-devant de leurs alliés, si bien qu'ils seront toujours très proches des nations amérindiennes.»

## Un métissage sous-estimé

Contrairement à plusieurs historiens, Denys Delage soutient que le métissage fut plus

important qu'on ne le dit. «Dès le début, les Français ont besoin des Indiens pour passer l'hiver. Les Jésuites apprennent les langues autochtones. Pour cela il faut être proche. Le père Nicolas parle des sauvages et de leurs fidèles amis, les vieux habitants du Canada. Il dit qu'ils sont toujours ensemble. Pour courir l'Amérique ou connaître la géographie et les remèdes, il faut passer par les Indiens.» Au début de Montréal, les Indiens sont donc partout. Ils viennent y vendre des courges, du blé d'Inde, des produits médicinaux et même des produits de contrebande.

Selon Delage, les archives démographiques ne sont pas fiables pour mesurer le métissage. Ces actes sont conçus pour des sédentaires avec une filiation patrilinéaire, dit-il. Il souligne aussi que ceux qui ont retranscrit le registre de Tadoussac ne parlaient pas les langues autochtones. Selon lui, le métissage est systématique dans les pays d'en haut. «Au début de la colonie, il y a sept beaux jeunes hommes pour une belle princesse sur la piste de danse. Trois retournent en France et trois autres s'en vont dans les pays d'en haut et épousent des Indiennes. Souvent, ils reviennent et prennent une autre femme ou ils gardent les deux.» L'adoption est aussi largement pratiquée de part et d'autre.

Ce point de vue est aussi partagé par Dominique Deslandres, selon qui il y aura beaucoup plus de métissage qu'on ne le pense. Elle en veut pour preuve tous ces sermons contre la débauche et l'ensauvagement. «Montréal, qui doit être la nouvelle Jérusalem, va plutôt devenir à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle une nouvelle Babylone. C'est ce que dit notamment le Sulpicien Vachon de Belmont.»

## Incomparable

Cette proximité avec les Indiens distingue clairement le Régime français du Régime anglais, croit Denys Delage. «Les Anglais veulent élever les Iroquois au-dessus des autres tribus, qui devront ensuite négocier avec eux. Dans les colonies anglaises, la propriété privée est totale et exclusive. Au contraire, le système seigneurial superpose les droits de tous, si bien que les Indiens auront le droit de chasse sur les terres des colons français. Partout, il y a une proximité incomparable.»

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

**D** Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541  
Par courriel redaction@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3360

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par télécopieur 514 985-3390

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344  
Par courriel avisdev@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340

## Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Par télécopieur 514 985-5967

## Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com